

**DELIBERATION N° 19/199 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS  
DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS  
D'ENSEIGNEMENT (ATTEE)**

**SEANCE DU 27 JUIN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept juin, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juin 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Valérie BOZZI à Mme Isabelle FELICIAGGI  
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à Mme Marie-Hélène PADOVANI  
Mme Christelle COMBETTE à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI  
Mme Julie GUISEPPI à M. Pierre-José FILIPPUTTI  
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI  
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Fabienne GIOVANNINI  
M. Paulu Santu PARIGI à M. Marcel CESARI  
Mme Laura Maria POLI à M. Petr'Antone TOMASI  
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI

**ETAIT ABSENT : M.**

François-Xavier CECCOLI

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** l'avis favorable du Comité Technique du 23 avril 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** la création des grades suivants :

- Dans le cadre du dispositif « droit d'option » permettant la revalorisation des régimes indemnitaires Adjoints Techniques des Etablissements d'Enseignement :
  - 109 Adjoints Techniques.
  - 281 Adjoints Techniques Principaux de 2<sup>ème</sup> classe.
  - 90 Adjoints Techniques Principaux de 1<sup>ère</sup> classe.
- Dans le cadre des recrutements inhérents à l'ouverture du collège du « STILETTU » (Aiacciu) :
  - 5 Adjoints Techniques des Etablissements d'Enseignement.
  - 6 Adjoints Techniques des Etablissements d'Enseignement Principaux de 2<sup>ème</sup> classe.
  - 1 Adjoint Technique des Etablissements d'Enseignement Principal de 1<sup>ère</sup> classe.

#### **ARTICLE 2 :**

**APPROUVE**, dès la nomination effective des agents recrutés pour le collège du STILETTU, la suppression corrélative du tableau des effectifs des grades non utilisés.

**ARTICLE 3 :**

**APPROUVE** la suppression corrélative du tableau des effectifs des grades non utilisés à l'issue de l'opération « droit d'option ».

**ARTICLE 4 :**

Les crédits sont inscrits au budget de la Collectivité de Corse sur le programme N6161C.

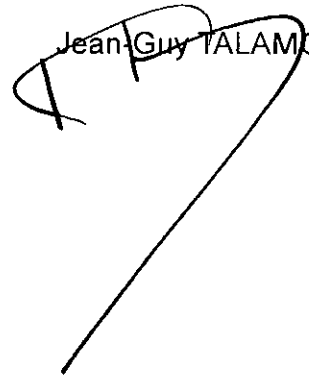
**ARTICLE 5 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

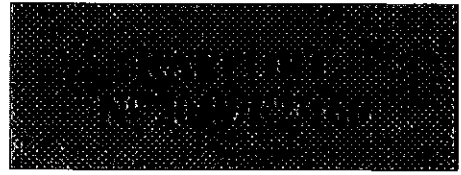
Aiacciu, le 27 juin 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name 'Jean-Guy TALAMONI'. The signature is highly cursive and loops around the text.

COLLECTIVITE DE CORSE

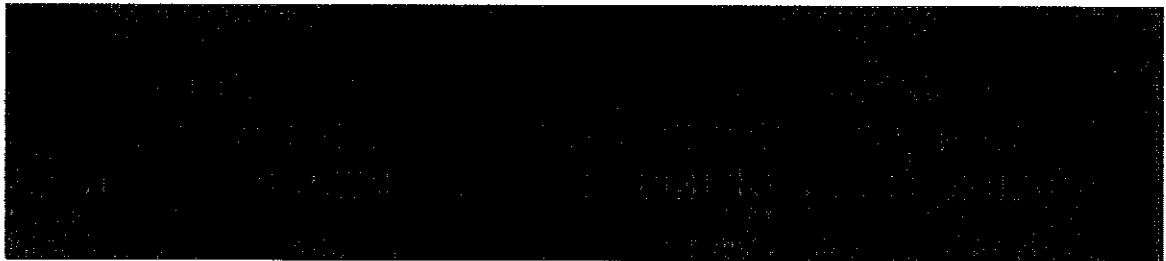


# ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

27 ET 28 JUIN 2019

RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE



COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet d'adapter le tableau des effectifs concernant les personnels Adjoints Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement (ATTEE) et ce dans le cadre de la mise en œuvre de deux projets :

- En premier lieu, dans le cadre de la revalorisation du régime indemnitaire des ATTEE, il est proposé à cette catégorie d'agents un droit d'option leur permettant d'accéder au cadre d'emplois des adjoints techniques par détachement ou par intégration, afin de les rendre ainsi éligibles au RIFSEEP.

Pour ce faire, il nous appartient de créer les emplois correspondants.

- En second lieu, dans le cadre de l'ouverture du collège du « STILETTU » (Aiacciu) : il est prévu, afin d'assurer les opérations de recrutement nécessaires au fonctionnement du nouvel établissement qui doivent être lancées dès le mois d'août 2019, de créer les postes correspondants.

Ainsi il vous est proposé de créer les grades suivants :

- Dans le cadre du dispositif « droit d'option » permettant la revalorisation des régimes indemnitaires des Adjoints Techniques des Etablissements d'Enseignement :
  - 109 Adjoints Techniques ;
  - 281 Adjoints Techniques Principaux de 2<sup>ème</sup> classe ;
  - 90 Adjoints Techniques Principaux de 1<sup>ère</sup> classe.
- Dans le cadre des recrutements inhérents à l'ouverture du collège du « STILETTU » :
  - 5 Adjoints Techniques des Etablissements d'Enseignements,
  - 6 Adjoints Techniques des Etablissements d'Enseignements Principaux de 2<sup>ème</sup> classe,
  - 1 Adjoint Technique des Etablissements d'Enseignements Principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Les grades devenus inopérants à l'issue des procédures de recrutement et du dispositif « droit d'option » seront supprimés du tableau des effectifs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Accusé de réception**

**Objet** MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES ADJOINTS  
TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS  
D'ENSEIGNEMENT (ATTEE)

**Identifiant acte** 02A-200076958-20190627-041112-DE

**Identifiant interne** 041112

**Date de réception par  
la préfecture** 5 juillet 2019

**Nombre d'annexes** 0

**Date de l'acte** 27 juin 2019

**Code nature de l'acte** 1

**Classification** 4.1.1

[Fermer](#)